

Communauté de Communes Bresse et Saône
50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel**Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté**Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 33
➤ présents : 31 ➤ contre :
➤ votants : 33 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 13 décembre 2022**Séance du 19 décembre 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 19 DÉCEMBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Chevroux, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD
		Christine-MONTERRAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Victoria POLI.

Monsieur Christian FAVRE a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Monsieur Michel DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE.

Monsieur Freddy BEREZYIAT.

Monsieur Gilbert JULLIN a donné pouvoir à Monsieur Philippe PLENARD pour voter en son nom.

Madame Pascale ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Mise à jour des tarifs de la maison de l'eau et de la nature à Pont-de-Vaux.

La maison de l'eau et de la nature, structure d'éducation à l'environnement, propose toute l'année des animations et activités pédagogiques adaptées à chaque niveau scolaire, de la maternelle au lycée. Sa fréquentation étant très importante et pour répondre au mieux à la demande, une part des animations est assurée par des prestataires extérieurs, complémentaires aux ressources internes de la maison de l'eau.

Au regard de l'offre de service et des investissements réalisés afin de rendre toujours plus attractive la maison de l'eau et de la nature, il convient de réviser certains tarifs.

Vu les éléments ci-dessus présentés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs des prestations proposées par la maison de l'eau et de la nature à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

.../...

Entrée exposition interactive et offres grand public :

- **Adulte : 4 €** (ancien tarif : 3 €)
- Etudiant moins de 18 ans : 2 €
- Gratuité pour les moins de 16 ans
- Groupe adultes : 5 € avec 1 gratuité toutes les 20 entrées
- Balade interactive : 5 € / visioguide
- Deux jeux de piste interactifs : 10 € / tablette tactile prêtée pour 4 joueurs
- Atelier artistique : 10 €
- Initiation pêche : 5 €

Offres scolaires et périscolaires :

- Exposition interactive : 3 € avec 1 gratuité tous les 10 enfants
- Croisière fluviale (2 h) : 16 € / adulte, 13 € / enfant (gratuité enseignant)
- **Milieu désertique (demi-journée d'animation) : 205 € / par classe ou groupe** (ancien tarif : 190 €)
- **Apprenti naturaliste (demi-journée d'animation) : 205 € / par classe ou groupe** (ancien tarif : 190 €)
- Atelier artistique : 190 € / par classe ou groupe
- Deux jeux de piste interactifs : 10 € / tablette tactile prêtée pour 4 joueurs
- **A vos cannes (demi-journée d'animation) : 160 € / classe ou groupe** (ancien tarif : 150 €)
- **A vos épuisettes (demi-journée d'animation) : 160 € / classe ou groupe** (ancien tarif : 150 €)
- Sortie kayak : 250 € / classe ou groupe

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

